

Département du Morbihan

Commune de MOLAC

Lotissement : 10 lots

Lotissement "Le Clos du Petit Pré"

Permis d'Aménager n°PA 056 135 25 00001 accordé le 26.06.2025

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

Article L115-4 du Code de l'Urbanisme:

"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage.

Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..."

- Les constructeurs, architectes et déposataires de permis de construire devront s'assurer au préalable de l'existence et de la position des réseaux sur le terrain, ou en demandant les plans de recollement au maître d'ouvrage.
- Il est obligatoire pour chaque acquéreur de faire implanter sa construction principale par le Géomètre-Expert auteur du projet et faire vérifier le bornage de son lot à ses frais.

LOT N° : 5

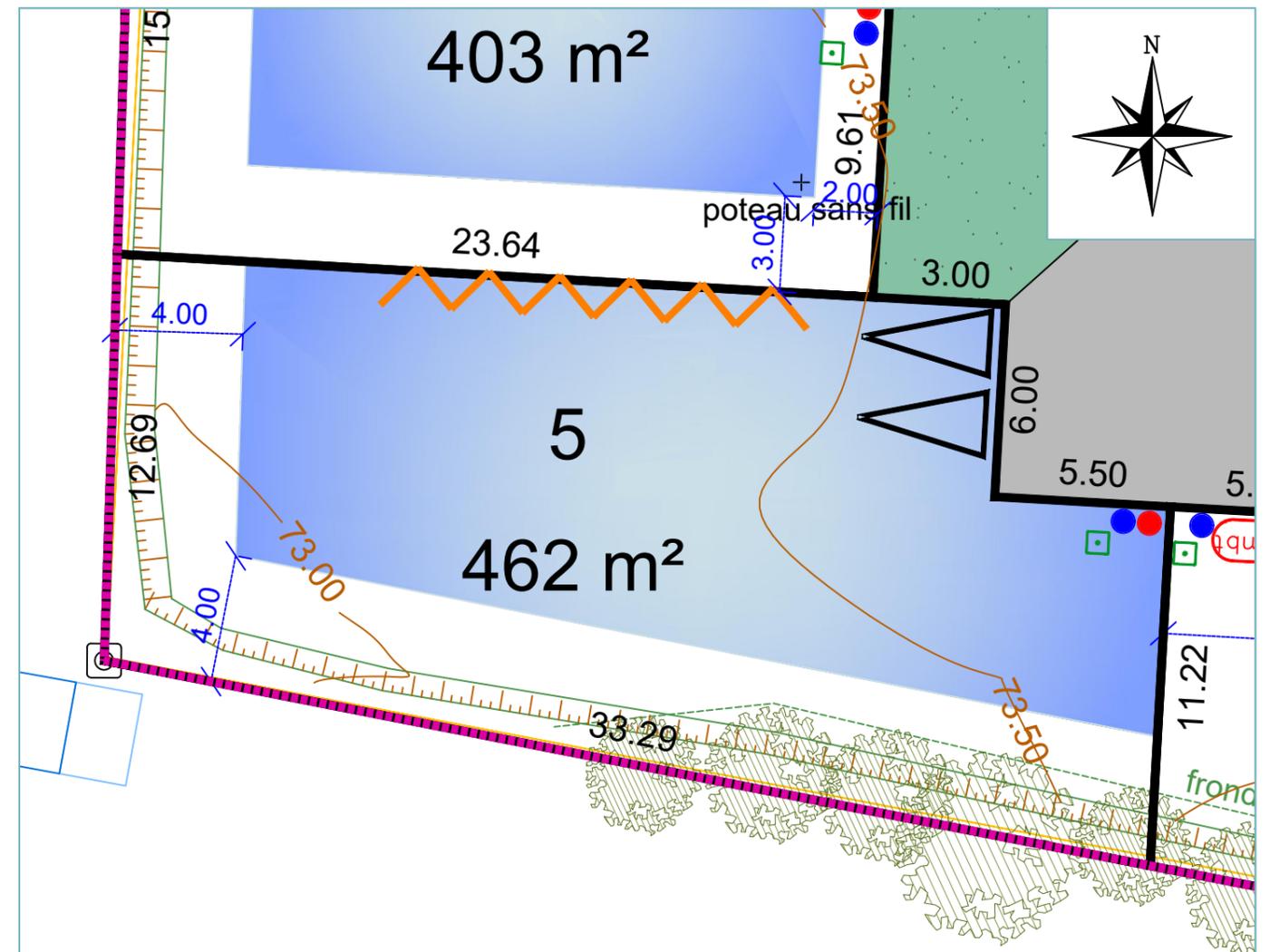
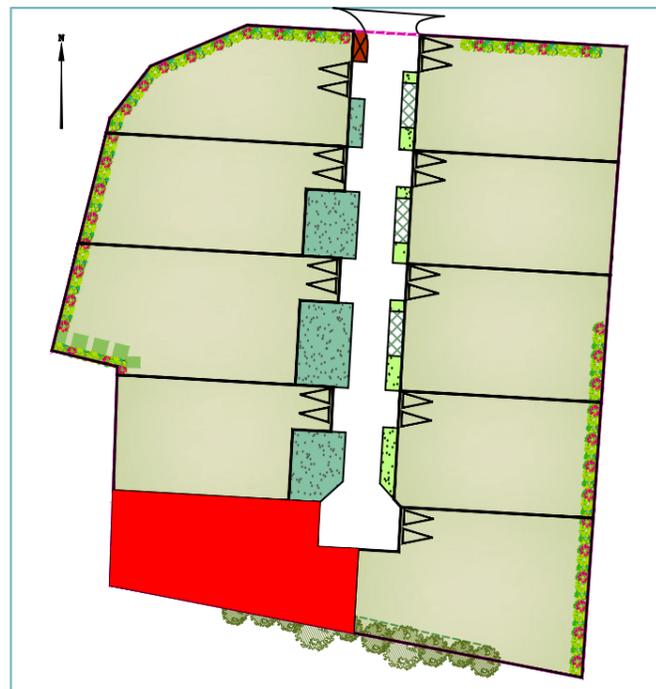
Superficie provisoire : 462 m²
(en attente du bornage)

Réf. Cadastre : Section ZM n° 178p

Surface de plancher : 200 m²

Signature du Géomètre-Expert + cachet :

Plan de situation (sans échelle)



Echelle : 1/200

Les surfaces et cotes mentionnées sur le plan ci-dessus ne seront définitives qu'après bornage.

LÉGENDE DU PLAN DE COMPOSITION

- PERIMETRE DU LOTISSEMENT
- ZONE CONSTRUCTIBLE LOTS LIBRES
- VOIRIE PARTAGEE (en bicouche)
- STATIONNEMENT
- NOUE PAYSAGERE (pour régulation des Eaux Pluviales)
- NOUE PAYSAGERE SUR ESPACE PRIVATIF DU LOT
- TALUS SUR ESPACE PRIVATIF DU LOT à la charge du lotisseur (entretien à la charge de l'acquéreur)
- HAIES PRIVATIVES (à la charge de l'acquéreur à indiquer au PC)
- ARBRE EXISTANT A CONSERVER (position indicative)
- ACCES IMPOSE (2 places de stationnements privées en dehors du garage)
- AIRE DE PRESENTATION DES CONTENEURS A ORDURES MENAGERES
- LIGNE D'ACCROCHE D'UNE PARTIE DE LA CONSTRUCTION PRINCIPALE OU D'UNE ANNEXE SIGNIFICATIVE RATTACHEE (au moins 6m)
- SERVITUDE DE PASSAGE POUR RESEAUX EP

LÉGENDE DES RÉSEAUX

- BRANCHEMENT ELECTRIQUE
- BRANCHEMENT TELECOM
- BOITE DE BRANCHEMENT E.P.
- BRANCHEMENT AEP
- COFFRET RMBT
- CANDELABRE

POSITION INDICATIVE DANS L'ATTENTE DES TRAVAUX ET DES RÉCOLEMENTS

Assainissement Eaux Usées :
Etude d'assainissement non collectif à la charge de l'acquéreur - étude à valider par le SPANC de la CC



SELARL NICOLAS ASSOCIÉS
Géomètres-Experts • Urbaniste diplômé
AGENCE D'AURAY
Immeuble Océania-Porte Océane 2
23, rue du Danemark • BRECH - 56400 AURAY
TÉL. : 02 97 24 12 37 • Fax : 02 97 56 22 25
Email : auray@sarlinicolas.fr
WWW.NICOLAS-ASSOCIES.COM



Dressé le 18.07.2025
Modifié le
Dressé par MELEDO Elsa
Systèmes RGF93 (CC48) et NGF (IGN69)
Référence : A23-503